

JDA

INSTITUTION
CATHOLIQUE
JEANNE D'ARC

**Mobiliser
le meilleur !**

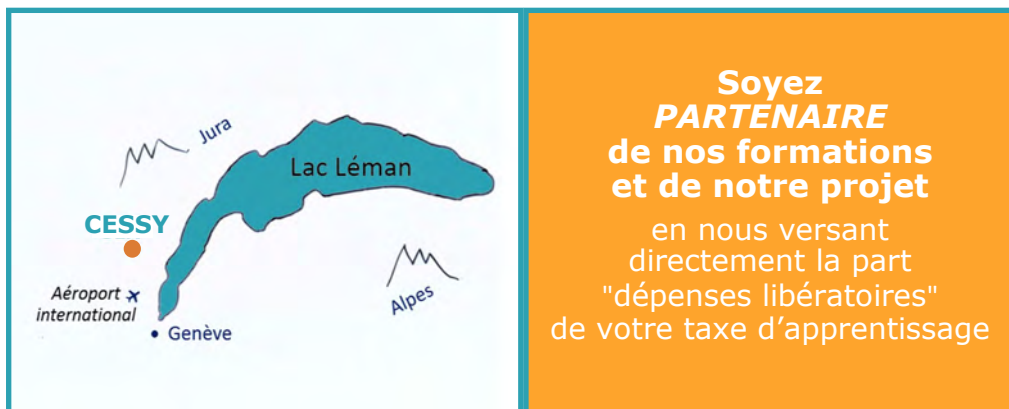


Lycée Professionnel Jeanne d'Arc — 95 rue du Lycée — 01170 CESSY
Votre contact : Marie ERADES - 04 50 28 44 16 - institution@jda-gex.org

La taxe d'apprentissage : une ressource essentielle du Lycée Professionnel Jeanne d'Arc

pour mener à bien notre triple mission au service :

- ✓ **des jeunes,**
en leur offrant l'opportunité d'une formation qualifiante leur permettant une insertion dans vos entreprises ;
- ✓ **des entreprises,**
par la qualité académique de nos formations et les valeurs humaines transmises aux jeunes ;
- ✓ **du territoire,**
en contribuant à stabiliser la population et en participant ainsi à son développement.



**Soyez
PARTENAIRE
de nos formations
et de notre projet**
en nous versant
directement la part
"dépenses libératoires"
de votre taxe d'apprentissage

Le lycée professionnel Jeanne d'Arc :

Une offre de formation au service des entreprises du Pays de Gex et de la région :

CAP :

- ✓ Equipier polyvalent du commerce

BAC PRO :

- ✓ Métiers du commerce et de la vente option *Animation et gestion de l'espace commercial*
- ✓ Métiers du commerce et de la vente option *Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*
- ✓ Gestion Administration
- ✓ Logistique
- ✓ Transport



2 BTS par apprentissage

MCO (Management Commercial
Opérationnel)
PI (Professions Immobilières)

Investissements 2020-2021 152 000 €

- ✓ Mise en conformité
accessibilité handicapés
- ✓ Rénovation voie d'accès
- ✓ Changement d'ouvrants
- ✓ Equipement informatique

Rappel des modalités de collecte depuis le 1er janvier 2020

Simplification :

Deux fractions uniquement :

87% du montant = part "apprentissage"

13% du montant = part "dépenses libératoires"

Versement direct au bénéficiaire de la fraction de 13%

**Versez, dès à présent et avant le 1er juin 2021,
les 13% de votre taxe d'apprentissage
au lycée Jeanne d'Arc de Cessy
en utilisant le bordereau ci-joint.**

Un reçu libératoire vous sera adressé à réception de votre versement.